

## LE SYNDICALISTE MILITANT FO



N°232

CIRCULAIRE CHIMIE Le 27 Septembre 2013

## Mise en place d'une couverture « Frais de Santé » dans la branche, où en est-on ?

Le 18 Septembre 2013 s'est déroulée à l'UIC une énième réunion pour la mise en place d'une mutuelle dans la branche.

À ce jour, la majorité des salariés concernés, que ce soit à titre individuel ou collectif, bénéficient déjà d'une couverture santé au-delà de la Sécurité Sociale.

Alors que les salaires stagnent dans la branche et que les emplois sont liquidés les uns après les autres, sur ce sujet : il faut avancer !

La Chambre Patronale a rendu compte des tarifications proposées par les 4 prestataires sélectionnés par le groupe de travail (Malakoff/Médéric – Mutex – APGIS – AG2R) en fonction de différents types de couvertures.... puis a demandé aux Organisations Syndicales de se prononcer pour le choix d'un ou deux prestataires!

## Force Ouvrière a préféré insister sur le fond :

- Nous sommes opposés à ce que cet accord puisse permettre la remise en cause des mutuelles existantes dans les entreprises,
- Nous sommes pour une prise en charge à hauteur de 60 % mini par l'employeur,
- Nous sommes favorables à une couverture importante.

A la fin de la journée et après plusieurs suspensions de séance, l'UIC a déclaré être prête à signer un accord qui reprendrait les dispositions suivantes :

- Deux organismes recommandés au niveau de la branche.
- Une couverture mini avec la possibilité de prendre des extensions supplémentaires en option,
- Le choix par les entreprises de la tarification (unique isolé famille),
- Pas de remise en cause des accords d'entreprises existants, si le régime est « globalement » équivalent.

~~~~~

A la demande de **Force Ouvriere**, les 4 prestataires seront entendus sur les éventuelles modifications de tarification qu'engendreraient les exigences des uns et des autres.

FORCE OUVRIERE continuera de porter ses revendications, seules à même d'apporter un plus aux salariés de la branche sans permettre aux entreprises de remettre en cause les accords existants.

Prochaine réunion du groupe technique, le 30 octobre 2013.